

SÉCURITÉ HUMAINE: GENÈSE, DÉBATS, TENDANCES

Le concept de sécurité humaine a élargi la notion de sécurité au milieu des années 1990. Le passage de l'Etat à l'individu comme objet central de la sécurité tenait compte du fait que les risques intraétatiques comme les guerres civiles, la violence politique, la maladie et la pauvreté mettaient davantage en danger les personnes que les guerres interétatiques. Le concept n'a pas entraîné de changement paradigmatique dans la politique sécuritaire internationale. Mais le concept de sécurité humaine reste important sur le plan politique même dans les conditions types stratégiques qui se sont modifiées entre-temps.



La sécurité humaine se concentre sur la protection de l'individu : deux enfants dans un camp de réfugiés à Kibati, République démocratique du Congo. UNHCR / Christian Als

Le concept de sécurité humaine reste controversé même deux décennies après son introduction dans le débat politique. Il a d'une part eu une grande résonance dans de nombreux Etats et dans des organisations internationales comme l'ONU. Il a mis de nouveaux thèmes à l'ordre du jour de la politique sécuritaire, par exemple l'interdiction des mines antipersonnel, l'engagement contre l'abus des armes légères ou la réforme du secteur de la sécurité. De nombreuses questions restent d'autre part sans réponse. Le différend entre les représentants d'une approche large (*freedom from want*) et les défenseurs d'une interprétation étroite (*freedom from fear*) du concept n'est toujours pas tranché. Il n'y a pas de réponse universellement reconnue à la question du rôle que

doit jouer l'Etat, qui peut tant garantir que mettre en danger la sécurité humaine de ses citoyens. On mentionnera ici aussi le reproche exprimé de temps en temps selon lequel le concept de sécurité humaine repose sur une logique interventionniste et essaie de miner la souveraineté étatique sous le mot d'ordre «responsabilité de protéger» (*responsibility to protect*).

Il n'y a pas eu dans la politique sécuritaire de changement paradigmatique dans le sens d'un remplacement du concept de sécurité étatique par la sécurité humaine comme certains partisans du concept l'avaient espéré et les critiques l'avaient craint au début du débat. Au contraire: la sécurité étatique (nationale) semble revenir graduellement au premier rang dans le

sillage des attentats du 11 septembre 2001. La concurrence géoéconomique et géopolitique croissante due aux transferts de pouvoir mondiaux et une fragmentation internationale intensifiée confèrent elles aussi de nouveau davantage de poids au concept de sécurité nationale. Mais la sécurité humaine semble être suffisamment flexible pour pouvoir défendre sa place dans le débat sécuritaire même sous ces auspices stratégiques changés.

La genèse du concept

La sécurité humaine a poussé à partir du milieu des années 1990 l'individu au centre de la discussion sécuritaire. Le concept traditionnel de sécurité nationale qui dominait pendant la guerre froide s'orientait principalement sur la sécurité des Etats et visait la protection de leur souveraineté et de leur intégrité territoriale contre les menaces militaires. Les partisans de la sécurité humaine ont exigé d'approfondir et d'élargir cette définition traditionnelle de la sécurité. L'individu devait lui aussi être reconnu comme vecteur de sécurité et sa protection devait recevoir une attention accrue. Il fallait en outre tenir davantage compte de facteurs de risque non militaires comme la pauvreté, la maladie ou la violence politique.

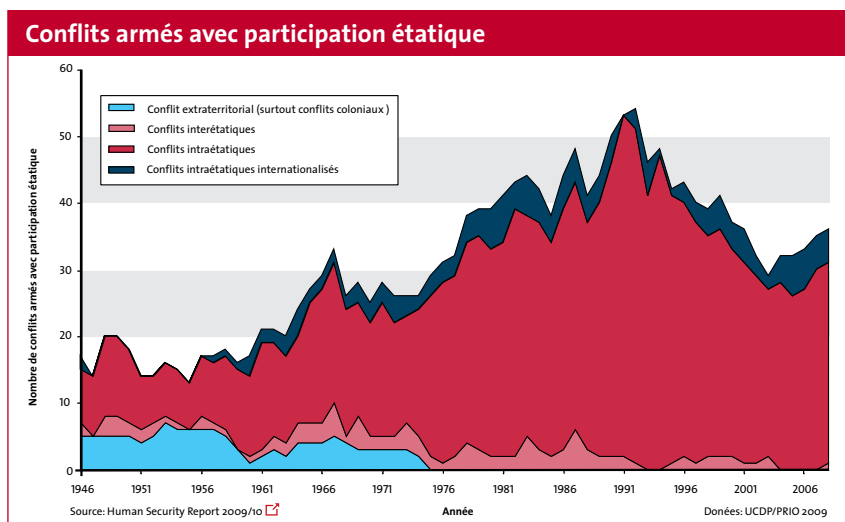
Plusieurs facteurs ont entraîné l'essor du concept. Il s'est rapidement avéré que la fin de la guerre froide s'accompagnait certes d'une diminution de la violence interétatique, mais que cette diminution n'allait pas automatiquement de pair avec une croissance de la sécurité pour les per-

sonnes concernées. Les conflits violents se sont graduellement déplacés, dans les années 1990, dans le domaine intraétatique en raison des tensions politiques, ethniques, religieuses et économiques qui éclataient et étant donné des Etats fragiles ou en déliquescence et ont aussi menacé la vie et la qualité de vie de la population civile. Le sous-développement, la pauvreté et la maladie sont aussi, en plus des conflits intraétatiques, entrés dans le collimateur de la politique et de la science en tant que sources d'insécurité humaine. Pour prendre les mesures nécessaires ici, il a fallu utiliser davantage les ressources libérées dans le domaine militaire par la fin de la guerre froide pour combattre la pauvreté et encourager le développement dans le sens d'un dividende de paix, ce qui a été dicté par la conviction que la pauvreté, le manque de perspective économique et le sous-développement représentent des facteurs qui poussent aux conflits et que de nouvelles mesures de prévention et de promotion de la paix étaient par conséquent nécessaires pour empêcher et régler les conflits intraétatiques violents. La sécurité humaine offrait ainsi une charnière idéale entre l'agenda de la sécurité et l'agenda du développement.

Sur le plan politique, le concept de sécurité humaine a été lancé en 1994 dans un rapport du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). La sécurité humaine doit selon ce rapport prendre en compte sept dimensions: sécurité économique, sécurité alimentaire, sécurité sanitaire, sécurité environnementale, sécurité personnelle, sécurité communautaire et sécurité politique. La définition du PNUD était très large et tenait compte tant de la dimension de la sécurité (*freedom from fear*) que de la dimension du développement (*freedom from want*). Le concept a rapidement gagné de l'importance sur le plan politique. L'ONU s'en est inspirée et des Etats comme la Norvège, le Canada, le Japon ou la Suisse l'ont incorporé – également comme moyen d'augmenter leur influence – dans leur politique étrangère. De nombreuses études ont été publiées sur ce thème. Autant l'attrait du nouveau concept était grand, autant les débats s'y rapportant restent controversés à ce jour.

Critique et débats

Une critique fondamentale adressée au concept de sécurité humaine consiste à dire qu'il est trop vaste et trop diffus. Il ne convient pas comme instrument d'analyse académique en raison de son manque



d'exactitude, n'est pas adéquat comme guide de formulation politique parce qu'il n'aide pas à fixer des priorités en raison de sa largeur thématique et du fait qu'il évite une hiérarchisation des objectifs. C'est surtout en raison de cette critique que l'on débat à ce jour ce que doit englober la définition de la sécurité humaine et s'il faut donner priorité à la dimension large du développement ou à la dimension étroite de la violence. Alors que l'approche large, favorisée entre autres par l'ONU ou le Japon, se concentre surtout sur la lutte contre les menaces non militaires comme la pauvreté, le sous-développement, les maladies ou la destruction de l'environnement, l'approche étroite, préférée surtout par les gouvernements occidentaux, se concentre sur la protection des individus contre la guerre et la violence. On trouve par exemple au cœur de cette approche l'engagement contre l'abus des armes légères, contre l'utilisation d'enfants soldats ou des mesures de réforme du secteur de la sécurité. Les partisans de l'approche *freedom from fear* avancent l'argument qu'une définition étroite permet une meilleure applicabilité et opérationnalisabilité et mettent en garde contre la sécuritisation, c'est-à-dire la désignation de toute menace concevable contre le bien-être humain comme risque sécuritaire, ce qui entraînerait une perte de la teneur analytique du concept de sécurité.

La relation entre la sécurité humaine et la sécurité étatique et le rôle de l'Etat dans le contexte de la sécurité humaine en général font aussi l'objet de controverses. Dans sa forme pure, la sécurité humaine remettrait en question la souveraineté étatique en soulignant l'individu. L'argument était que des acteurs enfreignant de manière éclatante des normes de sécurité humaine

et des droits de l'homme fondamentaux ne pouvaient pas se retrancher derrière la souveraineté étatique. Une ingérence dans des domaines s'étendant jusqu'à présent comme l'affaire intérieure des Etats se laissait légitimer sur cette base pour protéger les individus, ingérence qui pouvait aller, sous le mot d'ordre «responsabilité de protéger», jusqu'à l'intervention humanitaire avec des moyens militaires, ce qui a déclenché chez les sceptiques et justement dans des Etats non occidentaux la crainte que la sécurité humaine ne puisse être utilisée comme prétexte pour miner le principe de souveraineté étatique.

La sécurité humaine et la sécurité nationale ne doivent pas obligatoirement se contredire. De nombreux partisans soutiennent que la sécurité humaine complète la sécurité étatique et ne la remplace pas. Il est évident que l'Etat occupe dans tous les cas une position centrale. La possibilité pour l'Etat, en tant qu'acteur, de protéger ses citoyennes et citoyens et de garantir ainsi la sécurité humaine ou de mettre lui-même en danger la sécurité de sa population dépend du régime concret.

L'«accaparement» croissant du concept de sécurité humaine par les gouvernements, les élites politiques et les organisations internationales a entraîné récemment des commentaires aiguisés de la part du camp des études critiques de sécurité qui reproche que le concept a été instrumentalisé par les acteurs sécuritaires traditionnels et a donc perdu son potentiel de changement radical. Au lieu de remettre en question les rapports de force politiques et économiques mondiaux responsables d'une majorité des causes de l'insécurité humaine, seuls seraient combattus aujourd'hui tant bien que mal sous l'éti-

quette «*human security*» les symptômes de l'insécurité humaine comme la pauvreté, le sous-développement ou les conflits violents, ce qui servirait en fin de compte à stabiliser le partage du pouvoir existant dans le cadre des structures néolibérales existantes.

Perspectives

Le retour à la conception classique de la sécurité étatique que l'on peut constater récemment pose à la sécurité humaine des défis plus fondamentaux que cette critique. On a en effet constaté qu'une manière de voir la sécurité centrée sur l'Etat s'était de nouveau imposée après les attentats du 11 septembre 2001, ce qui s'exprime par exemple par la restriction des droits et libertés individuels par rapport à l'Etat dans le contexte de la lutte antiterrorisme. Même la concurrence géopolitique et géoéconomique croissante entre les différents pays et régions dans le contexte des transferts de pouvoir mondiaux entraîne une nouvelle priorisation du rôle de l'Etat dans les questions de sécurité.

Sur cette toile de fond, certaines voix ont pronostiqué une baisse de l'importance de la sécurité humaine. Elles ont entre autres renvoyé à la baisse d'utilisation du concept à l'ONU et à la réticence d'anciens promoteurs comme le Canada. On observe cependant aussi des développements contraires. Le Secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon a publié en 2010 un rapport à l'attention de l'Assemblée générale de l'ONU dans lequel il soulignait l'importance de la sécurité humaine. L'Union européenne (UE) s'est également inspirée du concept dans le cadre de sa stratégie sécuritaire de 2003, dans le rapport d'implémentation de 2008 et dans plusieurs autres rapports (rapport de Barcelone, 2004; rapport de Madrid, 2007). Le thème continue aussi d'être très présent sur le plan scientifique.

La sécurité humaine est cependant fermement ancrée dans des centaines de projets d'Etats, d'organisations internationales et d'ONG surtout dans le domaine des mesures politiques concrètes. Le fait que la promotion de la sécurité humaine représente dans les régions en péril et les Etats fragiles un instrument central pour y prévenir l'apparition de menaces potentielles (terrorisme, conflits armés, crime organisé, piraterie, etc.) représente une motivation forte et certainement durable pour les acteurs impliqués. Ce caractère préventif de la promotion de la sécurité humaine s'est

particulièrement accentué après 2001 dans le contexte de la lutte antiterrorisme.

C'est pourquoi il ne semble pas justifié de jouer les Cassandre en ce qui concerne la sécurité humaine. Le concept a pu s'établir à l'ordre du jour de la politique sécuritaire. On souligne à raison que l'incorporation de la sécurité humaine par les Etats et les organisations internationales ne rend pas le concept inopérant sur le plan politique. Elle contribue plutôt à ce que les responsables politiques fixent des thèmes et des priorités profitant aux individus. Il reste cependant un desideratum après presque deux décennies de discussion scientifique et politique de la sécurité humaine: celui d'un éclaircissement conceptuel qui faciliterait de manière décisive l'ancrage supplémentaire du concept.

Fréquence des conflits armés: revirement de tendance?

On observe déjà depuis les années 1990 des tentatives de rendre mesurable la sécurité humaine, ce qui encouragerait l'analyse scientifique du phénomène et représenterait pour la formulation politique une base de décision importante. Il n'est pas surprenant, étant donné la définition large et en partie diffuse de la sécurité humaine, que ces efforts soient confrontés à de grands défis. Le *Human Security Report Project* est l'un des projets les plus avancés. Il analyse les tendances en rapport avec les conflits armés et recherche les causes et l'effet de ces derniers.

Le premier grand rapport a été publié en 2005 [↗](#). Il documentait la baisse du nombre total de conflits armés d'environ 40 pourcent entre 1992 et 2003 et la croissance de l'importance des conflits intraétatiques par rapport aux guerres interétatiques traditionnelles au cours des dernières décennies (cf. graphique). Le rapport attribuait aussi dans une mesure considérable la baisse du chiffre total de confrontations armées à l'intensification des efforts internationaux en vue de promouvoir la paix, en plus de la fin du conflit Est-Ouest, de l'interdépendance économique croissante et de la part croissante d'Etats démocratiques.

Les résultats du rapport consécutif publié fin 2010 ternissent un peu cette image positive. Le *Human Security Report 2009/10* [↗](#) documente quelques développements inquiétants. Le nombre de conflits armés a en particulier de nouveau augmenté de 25 pourcent environ entre 2004 et 2008 (cf.

graphique). Il y a une nouvelle fois plus de pays impliqués dans des conflits armés. Les nombres de victimes de conflits armés ont eux aussi légèrement augmenté depuis 2003. Mais le rapport relativise ces résultats jusqu'à un certain degré. La hausse des conflits serait donc surtout attribuable à l'augmentation des petits conflits avec des nombres de victimes moindres. Les conflits violents de forte intensité (plus de 1000 victimes par an) auraient par contre diminué de 78 pourcent entre 1988 et 2008. L'étude attribue surtout le nombre plus important d'Etats impliqués dans des hostilités aux conflits en Irak et en Afghanistan. Mais de nombreux pays ne mettraient cependant à disposition que des contingents symboliques. En ce qui concerne la hausse des nombres de victimes, le rapport constate qu'elle s'est produite à un niveau relativement bas. Le *Human Security Report 2009/10* a en outre aussi constaté des évolutions positives comme par exemple la stabilité des accords de paix qui présente une tendance à la hausse depuis 1998.

Le rapport ne part pas dans l'ensemble d'un revirement de tendance en ce qui concerne la fréquence des conflits armés. Mais il se garde d'émettre des pronostics euphoriques. L'étude tire la conclusion que les facteurs qui auraient entraîné la baisse du nombre de conflits et la baisse des nombres de victimes sont toujours valables. C'est pourquoi il y a lieu d'être prudemment optimiste.

Sécurité humaine: un domaine clé de la politique extérieure suisse

La promotion de la sécurité et de la paix est un pilier important de la politique extérieure de la Suisse. C'est pourquoi elle s'engage depuis le milieu des années 1990 en faveur de la promotion de la sécurité humaine. Le fait que des études comme le *Human Security Report* confirment l'efficacité des activités de promotion de la paix aide l'engagement de la Suisse à revêtir la légitimité nécessaire au niveau politique aussi.

La clarté conceptuelle est aussi absente en Suisse, comme elle l'est sur le plan international. Il n'existe pas d'unité de doctrine, que l'on suive l'approche étroite ou large. Le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) constate que l'on tient compte des deux approches dans la pratique. La promotion de la paix et des droits de l'homme ainsi que la politique humanitaire sont au cœur de la dimension de

la violence alors que les thèmes de la lutte contre la pauvreté, de la promotion de la santé et de la bonne gouvernance sont au cœur de la dimension du développement.

Selon le rapport sur la politique extérieure 2010, la Suisse veut, dans sa promotion de la sécurité humaine, accorder la priorité à la prévention des conflits et des atteintes graves aux droits de l'homme. La Division politique IV du DFAE responsable avait à sa disposition en 2010 quelque 63 millions de CHF pour promouvoir la paix civile et renforcer les droits de l'homme. La Suisse accorde une grande importance à la coordination dans le cadre de son engagement. Au niveau interne, elle s'efforce de maintenir une approche sécuritaire intégrale englobant la défense, le développement et la diplomatie. Au niveau externe, elle a coopéré avec des partenaires comme l'ONU, l'OSCE, l'UE, le Conseil européen ou des pays du même bord ainsi que des ONG. Il est avantageux pour la Suisse que la sécurité humaine puisse défendre sa place dans les relations internationales puisque son agenda thématique coïncide dans une grande mesure avec les priorités de la Suisse en matière de politique extérieure et de politique de paix.

I Editeur responsable: Daniel Trachsler
analysen@sipo.gess.ethz.ch

I Commande d'analyses et abonnement gratuit: www.ssn.ethz.ch

Parus précédemment

- N° 90: Sécurité humaine: genèse, débats, tendances
- N° 89: Désarmement nucléaire: une voie semée d'embûches
- N° 88: Le progrès biotechnologique: un défi sécuritaire
- N° 87: Gestion civile des crises de l'UE: un bilan intermédiaire
- N° 86: L'OTAN et la défense antimissile: chances et questions en suspens
- N° 85: Le sommet de l'OTAN: résolutions ambitieuses, réalisations incertaines
- N° 84: La Force africaine en attente
- N° 83: Sanctions économiques: arme miracle ou échec?
- N° 82: Les services de renseignement contraints à la réforme
- N° 81: Politique européenne de la Suisse: où conduit la voie bilatérale?
- N° 80: Privatisation de la sécurité: limites de l'externalisation militaire
- N° 79: Démocratisation après les conflits: pièges de l'influence extérieure
- N° 78: Drones: applications militaires et débats politiques
- N° 77: Affaire libyenne: bilan de la gestion de la crise par la Suisse
- N° 76: Sécurité énergétique: les marchés du gaz naturel en mutation
- N° 75: Le service militaire obligatoire en comparaison européenne
- N° 74: Politique nucléaire américaine: un changement modéré
- N° 73: L'Inde: une puissance émergente placée devant de grands défis
- N° 72: Réforme du Conseil de sécurité: un noeud gordien?
- N° 71: Cyberguerre: concept, état d'avancement et limites
- N° 70: Le Yémen: lutte difficile contre le terrorisme
- N° 69: La politique énergétique de l'UE face à de grands défis
- N° 68: Finlande: gestion de crises et défense territoriale
- N° 67: Engagements de l'armée à l'étranger: bilan et options
- N° 66: L'Organisation de coopération de Shanghai: signification pour l'occident
- N° 65: La crise du TNP: avant la conférence d'examen de 2010
- N° 64: Politique de défense britannique: pression réformiste
- N° 63: Promotion civile de la paix: potentiel et limites
- N° 62: Communication du risque: utilité pour la politique de sécurité
- N° 61: Politique extérieure de la Suisse 2009: Etat des lieux
- N° 60: La résilience: un concept pour la gestion des catastrophes et crises
- N° 59: Iran: Crise interne et marge de manoeuvre des états occidentaux
- N° 58: Prix du pétrole et géopolitique: les gagnants et les perdants
- N° 57: Le nucléaire gagne du terrain: le risque de prolifération
- N° 56: Le voisinage oriental de l'Europe entre influence russe et ancrage à l'Ouest
- N° 55: Opération Atalante: piraterie et politique de sécurité de la Suisse
- N° 54: Alliance de contradictions: l'OTAN après le sommet anniversaire
- N° 53: Désarmement atomique: l'Amérique et la Russie reprennent les négociations
- N° 52: Prospective stratégique: anticipation et capacité d'agir
- N° 51: Afghanistan: nouvelle stratégie et nombreuses questions
- N° 50: Rapport sur la politique de sécurité: points cruciaux et débats
- N° 49: Le conflit au Proche-Orient après la guerre de Gaza
- N° 48: Lutte antiterrorisme: bilan intermédiaire
- N° 47: Pakistan: partenaire de sécurité et foyer de crise
- N° 46: Livre blanc: nouvelle stratégie de sécurité nationale de la France
- N° 45: L'importance croissante des acteurs civils dans les conflits violents
- N° 44: Politique étrangère suisse: nouvelles orientations
- N° 43: Le conflit nucléaire iranien: état d'avancement et options
- N° 42: Une approche globale dans la gestion internationale des crises
- N° 41: Politique extérieure américaine sous Bush: bilan et perspectives
- N° 40: Sécurité et développement: entre convergence et concurrence
- N° 39: Crise du Caucase: épreuve pour la Russie et l'Occident
- N° 38: Importance stratégique croissante de l'Afrique
- N° 37: Politique européenne de la Suisse: le bilatéralisme – solution permanente?
- N° 36: La sécurité énergétique en Europe: état et perspectives
- N° 35: Politique suisse au Proche-Orient: ambitieuse et controversée
- N° 34: Opérations d'information: tendances et controverses
- N° 33: Lézardes sous la fondation: l'OTAN après le sommet de Bucarest
- N° 32: Open Source Intelligence: nouveau paradigme du renseignement?